



Jugement pour possession d'arme illégale, au Portugal

Par **Chaix**, le **07/01/2010** à **16:59**

Bonjour,

J'ai été arrêté cet été à Elvas (Portugal) en possession d'une bombe lacrymogène, que j'avais acheté en Andorre pour défense car je voyageais en autostop. J'ai reçu une lettre il y a une dizaine de jours m'annonçant que j'allais être jugé et que j'avais 20 jours pour contacter un avocat.

Ma question est la suivante:

Suis je obligé de me rendre sur place pour le jugement ? Qu'est ce que je risque ? Et me conseillez vous de prendre un avocat ou de garder l'avocat commis d'office ?

Je vous remercie d'avance,

Sébastien Chaix

Par **Fatima Morais**, le **28/03/2011** à **11:03**

Bonjour,

Vous serez probablement condamné à une amende donc gardez vos sous pour la payer et ne vous déplacez pas... cependant je vous conseille vivement de faire une lettre au juge expliquant que vous avez de faible ressources financières et que vous sollicitez la dispense de vous présenter au jugement...(faites la traduire en France).

Surtout, [s]contactez votre commis d'office [/s]et demandez lui de s'ocuper de l'appui juridctionnel (apoio judiciário) car les frais vont être très élevés avec toutes le traductions...